



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 JUIN 2024

Affiché le 29/04/2024

Nombre de Conseillers en exercice : **15**
Date de convocation du Conseil Municipal : **10 juin 2024**
Nombre de Présents : 10
Nombre de Votants : 13
Nombre de Procurations : 3

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juin, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la Commune de Tubersent (Pas de Calais), se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes en séance ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, sous la Présidence de Monsieur DERGREVE Hubert, Maire.

Étaient présents :

	Présent (e)	Absent (e)	Absent.e excusé.e ayant donné procuration à :
M.DEGREVE Hubert	x		
M. LAMOUR Romain	x		
M. PIGNEL David	x		
M. CHEVALIER Bruno			x PIGNEL David
M. BOTIN Hugues	x		
Mme DUMONT Sylvia		x	
M. HENRY Gauthier			x BOTIN Hugues
M. PETIT Ian	x		
Mme THERIER Lisiane			x LAMOUR Romain
Mme VIVIEN Christelle		x	
M. DACHICOURT Simon	x		
Mme DOUCHET Florine	x		
M. DELAPORTE Marc	x		
M. CALON Joël	x		
M. ROUTIER Christophe	x		

M. LAMOUR Romain a été élu secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30

✓ **Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 avril 2024**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont formulées sur le contenu du procès-verbal.

L'assemblée n'ayant pas formulée d'observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

✓ **Approbation de l'ordre du jour de la séance ;**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée leur accord pour ajouter un sujet à l'ordre du jour : la demande de fonds de concours pour les travaux de cheminement piétonnier rue de Courteville. Les membres du conseil municipal, approuve cet ajout à l'ordre du jour.

1. Remboursement de l'assurance communale Groupama – honoraires d'avocat
2. Remboursement de l'assurance communale Groupama – sinistre pont rue de Zelucq
3. TCCFE – approbation régularisation 2022
4. Reconduction du temps scolaire
5. Convention avec le centre de gestion du Pas-de-Calais pour la mise à disposition de personnel du service santé et sécurité au travail
6. Document unique – choix du prestataire
7. Participation communale au centre de loisirs et au Laby'Parc
8. Travaux mur de soutènement rue de Courteville : demande de fonds de concours auprès de la CA2BM
9. Travaux de création d'un cheminement piétonnier rue de Courteville : demande de fonds de concours auprès de la CA2BM
10. Questions diverses :
 - Informations sur les demandes de subventions - travaux 2024
 - Référent déontologue
 - Planning des permanences – Elections législatives des 30 juin et 07 juillet 2024
 - Travaux de voirie 2025 – étude des devis

Vote : Pour 13 Contre 0 Absention 0

1- Remboursement GROUPAMA – honoraires d'avocat

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le recours effectué contre les propriétaires d'une haie qui empiète sur la voie publique rue Jean Dubuffet et qui s'avère dangereuse pour les piétons qui empruntent le trottoir. L'affaire étant dans les mains de l'avocat désigné par l'assurance communale GROUPAMA, ses honoraires sont pris en charge par la société pour un montant de 600 euros. Il demande au conseil municipal d'approuver ce remboursement

Vote : Pour 13 Contre 0 Absention 0

2- Remboursement GROUPAMA – sinistre pont rue de Zelucq

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'accrochage entre un transporteur et le parapet du pont à l'entrée de la rue de Zelucq et informe que l'assurance communale propose un remboursement de 11 535.66 euros qui correspond au montant de la facture des travaux de réparation. Il demande au conseil municipal d'approuver ce remboursement

Vote : Pour 13 Contre 0 Absention 0

3- Régularisation TCCFE 2022

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier émanant de la FDE62 et nous informant d'une régularisation de la TCCFE pour l'année 2022 d'un montant de 374.04 €. Il demande à l'assemblée d'approuver cette régularisation.

Vote : Pour 13 Contre 0 Absention 0

4- Reconduction du temps scolaire

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur la reconduction du temps scolaire à savoir 4 jours par semaine.

Vote : Pour 13 Contre 0 Absention 0

5- Convention avec le centre de gestion du pas-de-calais

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de signer une convention avec le CDG62 pour la mise à disposition de personnel de santé et sécurité au travail.

Vote : Pour 13 Contre 0 Absention 0

6- Document unique – choix du prestataire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'obligation d'avoir un document unique qui recense les différents risques encourus par les agents dans leur fonction et les solutions prises ou proposées pour y remédier. Il donne lecture de deux devis de prestation de service :

- Centre de gestion du Pas-de-Calais : 1 120.00 € TTC
- Société Amipeq : 1380 € TTC

Choix de l'entreprise : Centre de gestion du Pas-de-Calais

Vote : Pour 13 Contre 0 Absention 0

7- Participation communale au centre de loisirs et au Laby'Parc

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de reconduire la participation financière de la commune aux parents qui mettent leurs enfants dans un centre de loisirs pour les enfants de 3 à 12 ans (15 euros/sem/enfant en 2023) ainsi que l'offre d'une entrée au laby'parc du Touquet aux enfant de 13 à 15 ans.

Entrée au Laby'Parc Vote : Pour 13 Contre 0 Absention 0

Participation au centre de loisirs : Montant : 15 euros / enfant / semaine dans la limite de 3 semaines

Vote : Pour 13 Contre 0 Abstention 0

8- Travaux mur de soutènement rue de Courteville – demande de fonds de concours

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux de construction d'un mur de soutènement rue de Courteville pour un montant de 4 987.50 € HT soit 5 985.00 € TTC. Il demande au conseil municipal de l'autoriser à demander le fonds de concours auprès de la CA2BM à hauteur de 50 % du montant HT des travaux

Travaux : Pour 8 Contre 2 (Romain LAMOUR et Lisiane THERIER) Absention 1 (Simon DACHICOURT)
Demande de Fonds de concours : Pour 12 Contre 0 Abstention 1 (Simon DACHICOURT)

9- Travaux de création d'un cheminement piétonnier rue de Courteville – demande de fonds de concours

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de création d'un cheminement piétonnier rue de Courteville et propose de demander à la CA2BM les fonds de concours suivant le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT HT	%
Création d'un chemin piétonnier rue de Courteville	40 373.70 €	FONDS DE CONCOURS - CA2BM	6 506.06 €	15 %
		AMENDES DE POLICE – CONSEIL DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	8 074.74	20 %
		COMMUNE DE TUBERSENT	26 242.90 €	65 %
TOTAL	40 373.70 €	TOTAL	40 373.70 €	100%

Vote : Pour 13 Contre 0 Absention 0

10- Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la DETR demandée dans le cadre des travaux de création d'un cheminement piétonnier rue de Courteville n'a pas été octroyée par l'Etat pour l'année 2024. Les travaux seront quand même réalisés mais la part communale sera plus importante.
- La demande de soutien financier au titre du fonds exceptionnel d'accompagnement des collectivités a été accordée pour un montant de 39 694.90 euros. Cette subvention contribuera à financer les travaux de réparation de voirie suite aux inondations de novembre 2023.
- Travaux à compter de 2025 :
 - Travaux de réfection de voirie chemin de la Croix : 239 514 € TTC pour 2050 ml
 - Travaux de réfection de voirie chemin de la Croix : 45 516.00 € TTC pour 350 ml
 - Travaux de purges rue de Maresville et rue du Moulin : 50 859.00 € TTC
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune est dans l'obligation de nommer un référent déontologue de l' élu local. Le coût de ce référent étant important, il serait judicieux d'attendre que la communauté d'agglomération mette un référent en commun pour plusieurs communes.
- Un boulanger de Neuville-sous-Montreuil souhaite installer un distributeur automatique de pain sur la commune. Les membres du conseil y sont favorable mais demande à Monsieur le Maire de se renseigner du coût et des modalités pratiques de cette installation.
- La remise de prix dans les écoles du RPI aura lieu :
 - le 27 juin à Tubersent
 - le 24 juin à Brexent
 - le 25 juin à Enocq

La fête du RPI aura lieu le vendredi 21 juin à la salle des fêtes de Brexent.

- Les festivités du 13 juillet débuteront à 15h30. Au programme :
 - structures gonflables
 - maquillage pour les enfants
 - jeux en bois
 - pêche aux canards
 - chanteuse
 - repas
 - feu d'artifice

Rendez-vous à 18 heures au monument aux Morts

- Une opération « Nettoyons la nature » sera organisée par le magasin Leclerc les 27/28/29 septembre 2024. La commune de Tubersent ne souhaite pas s'y associer à ces dates là mais compte organiser une marche au mois d'avril 2025 durant laquelle il pourrait y être proposé un nettoyage nature.
- Le conseil municipal décide de réaliser un passage pour piétons à la descente de bus de Courteville

Les sujets étant épuisés, le maire lève la séance à 21h55